DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal:

53

N°115

En exercice:

53

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents:

43

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le , s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique, DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Mariepascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise, Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents: GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés:

Représentés par :

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Soizig NEDELEC

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Zishan BUTT

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Thierry AUGY

Madame Karine FRANCLET

Madame Ling LENZI

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Pierre SACK

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Approbation de la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Maison des Jonglages dans le cadre du festival Rencontre des Jonglages 2020.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 105 du 14 juin 2018 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le partenariat entre l'association Maison des jonglages et la Commune d'Aubervilliers ;

Considérant que le bon déroulement du partenariat nécessite la mise à disposition gracieusement de la salle de l'espace Renaudie ;

Considérant la volonté de rendre contractuel ce partenariat entre les deux parties afin de proposer des concerts ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE:

APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Maison des jonglages dans le cadre du festival Rencontre des Jonglages 2020 telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

DIT que le partenariat avec l'association Maison des jonglages s'inscrit dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020, l'édition du festival initialement prévue du 21 au 24 avril étant reportée en octobre.

DIT que la salle de l'espace Renaudie sera mis à disposition gracieusement.

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

